



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 54593

Texte de la question

M. Léonce Deprez rappelle à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés les vives critiques émises par les représentants des Verts à l'égard des ordres départementaux des médecins (Le Monde, 25 mars 2000). Se référant à la réponse à sa question écrite n° 45516 du 24 avril 2000, il lui demande de lui préciser les résultats du contrôle exercé par l'inspection générale des affaires sociales sur les conseils départementaux de l'ordre des médecins dont les résultats devaient être communiqués à la représentation nationale (JO, AN - 21 août 2000).

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur les conseils départementaux de l'ordre des médecins de quatre départements a été adressé à chaque député et à chaque sénateur par courrier du 23 juillet 2001. Les conclusions de ce rapport sont à l'origine de plusieurs mesures législatives, tendant à l'amélioration du fonctionnement des ordres des professions médicales, adoptées dans le cadre de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54593

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6831

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2243